

Point de l'ordre du jour : 9.4 : Objectif régional 4 : les peuples océaniques et leur environnement bénéficient des engagements pris en faveur des bonnes pratiques de gouvernance environnementale

Objet du document :

1. Tenir la réunion informée de l'avancement de la mise en œuvre de l'objectif régional 4 pour la période biennale 2022-2023, notamment en ce qui concerne les difficultés et les potentialités.

Contexte :

2. OR 4.1 : Renforcer les systèmes nationaux de planification et de mise en œuvre du développement durable, en intensifiant l'utilisation des résultats des procédures d'évaluation environnementale telles que les études d'impact sur l'environnement, l'évaluation stratégique environnementale et l'aménagement du territoire
 - Organisation d'un atelier de sensibilisation à l'évaluation environnementale pour le développement du tourisme durable au Samoa, en partenariat avec l'Organisation du tourisme du Pacifique Sud, l'Agence samoane du tourisme, le ministère samoan de l'Environnement et le ministère samoan des Travaux publics.
 - Organisation d'activités de sensibilisation et de renforcement des capacités en matière d'évaluation environnementale stratégique à destination des pays Membres et des organismes partenaires.
 - Aide apportée aux Tokélaou dans le cadre de l'élaboration de leur politique nationale en matière d'étude d'impact sur l'environnement et des directives de mise en œuvre y afférentes.
 - Complétion des 20 modules de formation virtuelle du Partenariat d'apprentissage pour le Pacifique consacrés à la durabilité sociale et environnementale, de concert avec la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement, l'Université du Pacifique Sud et le PROE. Chaque module a été suivi par 50 à 70 personnes. Les sujets incluaient notamment les procédures d'étude d'impact sur l'environnement et d'étude environnementale stratégique, les systèmes d'information géographique et l'aménagement du territoire, les plans de gestion de l'environnement, la tenue d'ateliers de concertation avec les populations locales, et les mesures de sauvegarde sociale et environnementale dans le cadre de travaux d'infrastructure.
 - Amélioration du Réseau du Pacifique pour l'évaluation de l'environnement (PNEA) par l'ajout de nouvelles fonctionnalités et le renforcement de la sécurité. Il compte à présent plus de 300 membres et 600 abonnés et abonnées dans tout le Pacifique, ce qui représente une belle croissance pour la communauté de pratique d'études d'impact sur l'environnement et de mesures de sauvegarde sociale et environnementale.
 - Poursuite de l'assistance technique et pratique à distance en matière d'étude d'impact sur l'environnement et sujets connexes.

3. OR 4.2 : Renforcer les capacités nationales à la mise en place d'une bonne gouvernance environnementale, étayée par une assistance technique pour l'élaboration de politiques et de lois, dans le but d'encourager la mise en œuvre des engagements régionaux et internationaux des Membres.
- Élaboration de la stratégie nationale de gestion de l'environnement pour les Tuvalu, d'un projet de politique environnementale intégrée pour les Kiribati, et complétion de la stratégie nationale de gestion de l'environnement pour les Palaos. Début de l'examen de la politique nationale environnementale de Vanuatu et du plan de mise en œuvre y afférent, et de la stratégie nationale de gestion de l'environnement de la république des Îles Marshall.
 - Aide à la république des Kiribati pour l'élaboration de sa politique nationale de protection sociale, en partenariat avec la Banque asiatique de développement.
 - Aide à la mise en œuvre au niveau régional de la phase 3 du projet EU ACP AME dans les États ACP du Pacifique, en particulier en ce qui concerne l'application des recommandations de l'examen de la Convention de Nouméa : préparation du PROE en vue des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, préparation du PROE en vue de la Convention sur la diversité biologique.
 - Poursuite de l'assistance technique et pratique à distance aux Membres en matière de politique environnementale et sujets connexes.
4. OR 4.3 : Renforcer la collecte, la surveillance et l'analyse des données environnementales et de la communication des résultats à l'échelle nationale et régionale.
- Approbation du rapport sur l'état de l'environnement des Tuvalu par les autorités nationales ; Nauru, la république des Îles Marshall, le Samoa et Vanuatu produiront le leur cette année.
 - Poursuite de l'assistance technique, des formations et des activités de renforcement des capacités sur les portails de données nationaux, la gestion des données, la surveillance de l'environnement et la communication de rapports.
 - Lancement du module de formation en ligne au sujet des systèmes d'information géographique pour aider les pays à utiliser cet outil pour l'aménagement du territoire et la prise de décisions. Suite au lancement fructueux de la plateforme d'apprentissage en ligne sur la gouvernance et la surveillance environnementales en 2021, les unités incluent le *Réseau océanien des portails de l'environnement* et l'*Outil de communication de rapports sur les indicateurs*.
 - Le projet Inform prend fin en décembre 2022. Le Secrétariat a mis en place des mesures destinées à en assurer la durabilité afin de maintenir les plateformes et procédés à l'importance cruciale établis par ce projet.
 - Poursuite de l'étroite collaboration entre le PROE et le Centre de données du Pacifique de la CPS au sujet de l'Écosystème des données du Pacifique.
 - Renforcement du Réseau océanien des portails de l'environnement par l'actualisation de ses systèmes de gestion et de son interface utilisateur.
 - Encouragement de l'utilisation et de l'adoption de l'Outil de communication de rapports sur les indicateurs dans au moins deux pays insulaires du Pacifique (Papouasie-Nouvelle-Guinée et Tonga), en gardant une trace de cette utilisation pour les exigences en matière de rapports stratégiques.
 - Renforcer les capacités d'au moins 40 membres du personnel dans les pays Membres à l'utilisation de la base de données environnementale, avec l'aide des plateformes d'apprentissage en ligne.
 - Organisation d'ateliers de formation pour les agents et agentes en charge de l'application des lois (quarantaines, douanes, pêches) dans certains pays insulaires du Pacifique en vue d'améliorer la collecte d'informations et de données en guise de contribution aux exigences en matière de production de comptes rendus au regard des

accords multilatéraux sur l'environnement concernés, tels que les conventions CITES, CMS, BRS, de Minamata, de Waigani et de Nouméa.

5. Difficultés et perspectives

- La COVID-19 a fortement nui aux capacités à apporter ou organiser une assistance technique, des formations et des activités de renforcement des capacités sur le terrain à destination des pays Membres du Pacifique insulaire.
- Des approches virtuelles et en ligne ont été employées ; bien qu'elles fonctionnent bien pour certaines activités, elles restent limitées par d'autres problèmes tels que la connectivité à l'internet pour certains pays Membres, ce qui engendre des difficultés pour la communication au cours des réunions et des séances de formation.
- De nombreux contrats de consultance ont été prolongés entre le PROE et les prestataires de services pour les activités à destination des pays Membres, en raison de la fermeture des frontières, du décalage horaire, des problèmes de communication et des différences en matière d'établissement des priorités au niveau national.
- La difficulté pour les Membres du PROE est la réduction de l'aide apportée par le Secrétariat avec la clôture du projet Inform à la fin de décembre 2022.
- Les Membres du PROE sont appelés à appuyer le renforcement de l'aide via la proposition de projet de « Centre de données environnementales du Pacifique », financé par le FEM avec une portion des allocations STAR des pays participants.
- Renforcement de la participation pour la prise de décisions aux niveaux national et régional concernant les aspects environnementaux du développement durable, notamment une participation effective aux principales dynamiques internationales et régionales en matière de développement durable.

Recommandation :

6. Le Conseil exécutif est invité lors de la réunion à :

- 1) **prendre acte** du compte rendu sur les principales activités menées en vue de l'exécution du Plan de mise en œuvre des performances 2022-2023.

Vendredi 3 juin 2022